

KULTUR

POLITIQUE COMMUNALE

Poker menteur

Luc Caregari

Portes ouvertes
pour l'« A-battoir » ?
Rien n'est moins sûr...

Depuis une bonne semaine, la bataille autour de l'ancien abattoir de Hollerich fait rage. Tandis que le chef de l'Atelier était sûr et certain d'avoir remporté la mise, le collègue échevinal doit faire marche arrière face à la fronde et aux élections d'octobre.

Le rêve de Laurent Loschetter, le patron de l'Atelier, est tout à fait compréhensible : « Ce sera une salle dans l'esprit de l'Ancienne Belgique à Bruxelles », dit-il à la caméra de « le-soir.be », sur le site duquel la vidéo reste toujours visible. Avec son air d'écolier un peu gêné par tant d'attention, les yeux souvent rivés vers le sol et en arrière-fond une scène de concert avec amplis et broussailles de câbles, Loschetter donne l'impression de quelqu'un de modeste qui essaie d'atteindre son rêve qui est sur le point de se réaliser. Pourtant, ce sont les phrases qu'il a prononcées avant cette petite comparaison qui ont provoqué un scandale parmi la population de Hollerich et qui ont donné du fil à retordre au collègue échevinal bien forcé de faire marche arrière devant une assemblée de citoyens en colère jeudi soir il y a deux semaines.

Les propos qui ont choqués, les voici : « Dans le dossier A-battoir, toutes les décisions sont prises, le collègue échevinal l'a adopté à l'unanimité. Tout est en ordre du point de vue juridique, une étude de faisabilité a été effectuée, les plans seront divulgués aux médias et le déménagement est prévu - si tout se passe

bien - pour dans deux ans ». Cette déclaration, faite le 13 janvier 2011, n'est pas exactement en harmonie avec les déclarations du bourgmestre Paul Helminger face à la foule d'habitants d'Hollerich en colère, lors de la réunion entre responsables politiques et citoyens qui a eu lieu le 3 février. Lors de ce petit raout, l'équipe Helminger a tenté de calmer les ardeurs et s'est surtout livrée à quelques magnifiques pirouettes.

Bien forcé d'admettre que des contacts avaient eu lieu entre les gérants de l'Atelier et la mairie, Helmingier a expliqué que « dans le cadre des discussions autour du réaménagement de la porte de Hollerich, nous avons été approchés par les personnes en charge de ladite salle de concert. Ils nous ont fait savoir qu'eux aussi avaient des projets pour l'ancien abattoir. En retour, nous leur avons fait savoir que nous apprécions ce projet. Voilà tout ! », a-t-il asséné l'audience.

Donc, l'affaire « A-battoir », du nom du projet que les tenants de l'Atelier ont choisi pour leur hypothétique nouvelle demeure, est-elle classée ? Loin de là. D'un côté, parce que Paul Helminger et son équipe, même s'ils n'ont pas arrêté de répéter que « rien n'était décidé dans l'affaire » et qu'un comité d'accompagnement incluant tous les acteurs sur place allait être mis sur pied, n'ont pas réussi à démentir formellement qu'il n'y aurait pas de salle de concert privée à Hollerich. De l'autre, parce que depuis que la polémique a éclaté, l'Ate-



PHOTO: WOXX

lier, d'habitude si friand de présence médiatique, pratique un étonnant silence radio et ne s'est pas joint aux déclarations politiques qui tentent de rouvrir le débat tout en calmant les vagues.

Au-delà du nimby

Le problème dans toute cette affaire, c'est que quelque chose sonne creux ou faux. Car il y a exactement deux possibilités, qui ne s'excluent pas d'ailleurs. Dans l'hypothèse « A », le bourgmestre de Luxembourg est un menteur quand il essaie de rebrousser chemin et de revenir sur des décisions qu'il ne pensait pas si difficiles à faire passer. L'argumentaire pour cette hypothèse tient surtout dans le fait qu'Helminger s'est embrouillé lors de la réunion du 3 février sur la date exacte de la prise de contact entre la mairie et l'Atelier. Une fois, cela ne faisait à peine plus de douze mois, l'autre fois, il était question de cinq ans. Sachant que les diverses rumeurs autour d'une éventuelle implantation de l'Atelier dans l'ancien abattoir vont bon train depuis au moins trois ans (le premier article sur le sujet dans le woxx a paru en décembre 2007) la vérité est certainement à chercher entre les deux. Contre cette hypothèse, aucun bulletin communal ne fait référence à ce projet et il n'a jamais été question d'un vote à l'unanimité pour le projet de l'« A-battoir ». Ce qui nous amène à l'hypothèse « B » : le patron de l'Atelier est soit mégalomane ou il

n'est pas au courant des finesses du business politique local. Car en entendant ses dernières déclarations dans la matière, on est forcément conduit à supposer qu'il est absolument sûr de son coup. Et pourquoi ne le serait-il pas d'ailleurs ? Depuis une quinzaine d'années, sa boîte a acquis une renommée internationale, invite des artistes au grand-duché dont beaucoup de fans n'ont pas osé rêver les voir un jour chez eux, remplit régulièrement la Rockhal avec des grosses têtes d'affiches et organise depuis quelques années le seul festival open-air et grand public du Luxembourg, le « Rock-A-Field ». En d'autres mots, ce qui n'était qu'un petit garage à la fin des années 90 est devenu une success story épatante. Alors, pourquoi ne pas continuer sur cette lancée ?

Conflit d'intérêts ?

Le problème, c'est que cette fois-ci, l'Atelier dépasse les bornes. Premièrement le laisser s'installer sur ce site équivaldrait à laisser à un promoteur privé un terrain et des bâtiments publics. Et Loschetter a déjà déclaré en décembre 2007 qu'il voulait y implanter une entreprise commerciale et refusait tout net toute idée de salles de répétition pour jeunes groupes, piste de skate (qui s'y trouve encore actuellement) ou autres activités culturelles. On l'aura compris, l'Atelier n'est pas une institution philanthropique - même s'il continue à être subventionné à hauteur de 75.000 euros par an par la

AVIS

ville de Luxembourg. On se demande d'ailleurs comment une telle aide est justifiée pour une boîte qui avoue n'avoir que des visées commerciales, mais passons. Le manque de compromis affiché dès le début par le tenant de la salle de concert n'aura fait qu'envenimer une situation déjà rendue difficile par un autre fait. Le lien de parenté entre Laurent et Viviane Loschetter, qui sont frère et soeur. Donc, le soupçon de conflit d'intérêts contre l'échevine de soeur s'est tout naturellement imposé. Et a été renforcé par son frère lui-même, lorsque celui-ci déclarait face aux caméras que le collège échevinal avait pris la décision à l'unanimité, ce qui implique forcément Viviane Loschetter.

Face à ces accusations, Paul Helming a déclaré : « Madame Loschetter s'est toujours retenue dès qu'il était question de l'Atelier. Elle n'a pas participé aux discussions à ce sujet ». Une version qu'on est bien priés de croire, faute de pouvoir vérifier. Quoiqu'il en soit, prise d'influence ou non, ce lien de parenté entre entrepreneur et échevine laisse un arrière-goût amer dans la bouche et pourrait bien plomber les ailes du projet.

Un projet qui mérite pourtant d'être réfléchi et cela sous tous les angles. Même celui de l'Atelier, car les motivations de déménager ne viennent pas uniquement de la volonté d'expansion due à l'exiguïté des locaux de l'actuelle salle, mais sont nées de la nécessité de déménager au plus tard quand les projets de la ville de Luxembourg autour de la nouvelle porte d'Hollerich seront réalisés - car il n'y aura plus de place pour l'Atelier à son ancienne adresse. Dans ce sens, la ville s'est empêtrée dans un problème qu'elle a elle-même créé. Toutefois, au lieu de vouloir faire passer l'« A-battoir » de force, ils feraient mieux de chercher une autre solution pour reloger la salle. Pour plusieurs raisons : la ville de Luxembourg et surtout les quartiers Sud manquent cruellement d'infrastructures pour jeunes et le skate park actuellement en place constitue un véritable oasis en la matière. Viennent ensuite les problèmes de transport et de parking, avec à l'horizon la perspective que dans quelques dizaines d'années, le Park&Ride Bouillon sera détruit. Finalement, c'est aussi une affaire de choix politique : les responsables veulent-ils une salle de concert que ne peuvent s'offrir qu'une minorité ou veulent-ils une culture politique ouverte à tous ? En tout cas, si la danse autour de l'abattoir ne vient que de commencer, la comédie dure déjà depuis longtemps.

Avis de marché**II.1) Nom et adresse(s)**

Le Fonds Belval
6, avenue des Hauts Fourneaux
L-4362 Esch-sur-Alzette
Luxembourg

Tél.: (+352) 26 84 01

Fax : (+352) 26 84 03 00

Email : fb@fonds-belval.lu

II.1.1) Intitulé attribué au marché

Fourniture de mobilier sur mesure pour le Lycée Belval

II.1.5) Description succincte du marché

Soumission pour la livraison et l'installation de mobilier sur mesure dans le cadre de la construction d'un lycée secondaire et secondaire technique à Belval

II.2.1) Quantité ou étendue globale

54 tables pour le restaurant et la cafétéria
15 bancs simples
9 bancs simples ou doubles avec dossier
Divers : plans de travail (Régie, salle des enseignants), panneaux d'affichage...
Début des prestations prévu : fin-avril 2011
Durée des prestations : 80 jours calendriers

III.2.2) Capacité économique et financière

Déclaration concernant le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise au cours des 3 derniers exercices. Le chiffre d'affaires annuel moyen sera au minimum de 367.700 Euros

III.2.3) Capacité technique

Une liste des références (au minimum 2) d'envergure similaire pour des marchés analogues et de même nature. L'effectif minimal du candidat est de 7 personnes.

IV.1.1) Procédure ouverte**IV.2.1) Critères d'attribution**

Prix le plus bas

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires

Conditions et mode de paiement : Virement d'une caution (remboursable en cas de remise d'une offre valable)de

250.-€ à effectuer au compte n° LU85 0019 1755 3163 6000 auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat - BCEELULL. Le dossier de soumission est à réserver obligatoirement par fax en y indiquant l'adresse d'expédition. Le dossier sera envoyé au soumissionnaire dans un délai de 6 jours au plus tard après réception du virement.

IV.3.4) Date limite de réception des offres

15/03/2011

IV.3.8) OUVERTURE DES OFFRES mardi 15 mars 2011 à 10:00**VI.3) Autres informations**

Les offres portant l'inscription « Soumission pour... » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

VI.5) Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E.

03/02/2011

Germain Dondelinger

Président du Conseil d'Administration

Poste vacant**Le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative**

se propose de recruter pour les besoins de l'Administration des Services médicaux du Secteur public un

médecin du travail (m/f)

sous le statut de l'employé(e) de l'Etat à durée indéterminée et à tâche complète pour entrée immédiate ou à convenir.

- Le(la) candidat(e) doit être autorisé(e) à exercer la profession de médecin du travail respectivement de médecin spé-

cialiste en médecine du travail au Grand-Duché de Luxembourg. Une formation en médecine de l'environnement constituerait un avantage;

- être ressortissant(e) d'un Etat membre de l'Union européenne; maîtriser les 3 langues administratives : luxembourgeois, allemand, français;
- avoir le sens de l'équipe, savoir travailler de manière autonome et avoir des connaissances de base en informatique.

Préférence sera donnée aux candidat(e)s pouvant se prévaloir d'une expérience professionnelle dans le domaine.

Documents à fournir :

La candidature doit obligatoirement être accompagnée :

1. d'une lettre de motivation manuscrite ;
2. du curriculum vitae ;
3. du numéro de matricule national complet de 11 chiffres ;
4. de l'extrait de l'acte de naissance ;
5. d'une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
6. de l'extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois à la date de la présentation de la demande ;
7. d'une copie du/des diplômes et/ou certificats requis pour la formation demandée.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

Les personnes intéressées sont priées d'introduire leur candidature pour le 4 mars 2011 au plus tard auprès de : Administration des Services médicaux du Secteur public 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg

Pour tout renseignement supplémentaire, prière d'appeler le 247-83188.



dat anert abonnement
l'autre abonnement

Tel.: 29 79 99-0 · Fax: 29 79 79
admin@woxx.lu